MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
EN CHARGE DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES
EXTÉRIEURES ET DE LA GESTION DE LA DETTE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

BOAD
BANQUE OUEST AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, EN CHARGE DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES EXTÉRIEURES ET DE LA GESTION DE LA DETTE

DIRECTION GÉNÉRALE DU FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT (DGFD)

Avis n° 2026008/PR BN 2026 09 00

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR L'IDENTIFICATION ET LA MOBILISATION DE CABINETS SPÉCIALISÉS AU PROFIT DE L'UNITÉ DE GESTION DU PROJET D'APPUI À LA DIGITALISATION DES SERVICES DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES (PADS-MEF) ET DE LA DGFD

Date de publication : 18 novembre 2026

1. Contexte et justification

Le Gouvernement de la République du Bénin a reçu un financement de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), sous la forme d'un prêt, pour couvrir le coût du Projet d'Appui à la Digitalisation des Services du Ministère de l'Économie et des Finances (PADS-MEF). Il est envisagé d'utiliser une partie de ce financement pour les prestations de cabinet prévues au titre du projet, dans le respect des règles et procédures applicables.

Le projet vise notamment la modernisation et la mise en redondance géographique du centre de données du MEF, la refonte et la modernisation du système d'information de La Poste du Bénin, le développement de modules complémentaires du Système de Gestion de l'Information du Financement du Développement (SGIFD), le développement du Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH) de la DGFD, ainsi que l'amélioration de la gouvernance numérique et de la continuité des services publics. L'Unité de Gestion du Projet (UGP) est instituée au sein de la DGFD, autorité contractante du projet.

2. Objet de l'avis

L'unité de gestion du projet PADS-MEF invite les cabinets spécialisés à manifester leur intérêt afin, d'une part, de répondre au besoin immédiat du projet, à travers la sélection d'un cabinet chargé du contrôle et de la surveillance d'une prestation du projet et, d'autre part, de constituer un répertoire institutionnel des cabinets mobilisables pour les besoins futurs de la DGFD.

Ces deux finalités sont distinctes : le besoin immédiat du PADS-MEF donnera lieu à une procédure de sélection adaptée à la nature de la prestation ; le répertoire DGFD constitue uniquement un outil d'identification de cabinets et de références, sans présélection automatique ni engagement d'attribution de marché.

3. Profil et expertise recherchés

Le profil correspondant au besoin identifié du PADS-MEF est présenté ci-après. Les références recueillies pourront également alimenter le répertoire de la DGFD, dans les conditions d'information et de conservation précisées ci-dessous.

N°	Prestation	Qualifications minimales
1	Cabinet de contrôle et de surveillance	Au moins 5 ans d'expérience dans les prestations de conseil, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'assurance qualité, de suivi de projets ou d'ingénierie des systèmes d'information ; au moins 3 missions pertinentes dans les domaines de l'AMOA, du suivi et contrôle de projets informatiques, de l'assurance qualité logicielle ou de la recette applicative, dont au moins une mission démontrant une intervention indépendante de contrôle ou de vérification pour le compte d'un maître d'ouvrage; de compétences avérées en gestion des exigences, contrôle qualité, tests applicatifs, gestion des risques et suivi des prestations informatiques ; d'une capacité à mobiliser les compétences nécessaires à la vérification d'applications reposant sur des bases de données et des technologies web, notamment dans un environnement Oracle.

Au-delà de ce besoin, le répertoire DGFD des cabinets pourra couvrir notamment les études, l'assistance technique, la gestion de projet, l'audit (financier, environnemental), le numérique, l'AMOA, le contrôle et la surveillance et le suivi-évaluation. Cette liste est indicative.

4. Dossiers de manifestation d'intérêt

Pour la prestation du cabinet de contrôle et de surveillance du PADS-MEF, le dossier comprend une lettre de manifestation d'intérêt adressée au Coordonnateur du projet, une présentation du cabinet et de ses domaines de compétence, ses références relatives à des missions similaires ainsi que les éléments permettant d'apprécier les qualifications indiquées dans le tableau. Les exigences détaillées et la méthode de sélection seront précisées dans les documents de consultation applicables.

Tous les dossiers de cabinets reçus seront enregistrés dans le répertoire de la DGFD. Les cabinets répondant aux critères requis pourront être présélectionnés à partir de ce répertoire pour le besoin immédiat du PADS-MEF, conformément aux procédures de sélection applicables.

5. Examen des manifestations d'intérêt et modalités de sélection

La sélection du cabinet de contrôle et de surveillance sera organisée selon la méthode, les critères et les étapes propres à la prestation, dans le respect des procédures de la BOAD et des documents de marché approuvés.

Pour le répertoire de la DGFD, les dossiers des cabinets feront l'objet d'un classement documentaire par spécialité et par référence. L'enregistrement dans cette base ne constitue ni une inscription sur une liste restreinte réglementaire, ni une qualification préalable, ni une garantie de consultation ou d'attribution de marché. Toute mission future fera l'objet de la procédure de sélection requise.

6. Dépôt des dossiers et renseignements

Les manifestations d'intérêt sont déposées sous pli fermé, avec l'une des mentions suivantes selon l'objet de la candidature :

- « AMI – PADS-MEF – Cabinet de contrôle et de surveillance – Avis n° 2026008/PR BN 2026 09 00 ».
- « AMI – DGFD – Cabinet – Domaine de […] ».

La date limite de dépôt est fixée au mercredi 09 décembre 2026 à 17 h 30 (heure locale, GMT+1).

Les informations complémentaires et les termes de référence détaillés sont disponibles les jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 17 h 30, à l'adresse suivante :

Direction Générale du Financement du Développement (DGFD)
Route de l'Aéroport, 08 BP 755, Cotonou, Bénin ; Immeuble DIBOUSSE, 2e étage, Secrétariat de la Direction de la Mobilisation des Ressources Multilatérales ; Tél. : 01 96 10 04 59.

7. Dispositions générales

Les manifestations d'intérêt ne créent aucune obligation de sélection ou d'attribution de marché. Les procédures relatives aux besoins immédiats du PADS-MEF seront menées conformément aux règles de la BOAD et aux autorisations requises. Le répertoire de la DGFD ne s'y substitue pas.

Les données personnelles et professionnelles reçues seront utilisées pour l'examen des candidatures et pour le répertoire de la DGFD. La DGFD précisera les modalités d'information, d'accès, de conservation et de mise à jour des données conformément à la réglementation applicable.

Fait à Cotonou, le 18 novembre 2026

Le Coordonnateur

Harry Vianney AJANOHOUN